

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****SEANCE DU JEUDI 30 MARS à 20H00****N°009/2023 - Approbation du compte de gestion 2022**Membres en exercice : **11** - Présents : **6** - Excusés avec Pouvoir : **1** - Excusés sans Pouvoir : **3**
Absents : **1** - Votants : **7**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 30 MARS, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT DENIS LES BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 23 MARS 2023**, sous la vice-présidence de **Monsieur Alain ROUSSEAU, Vice - Président**.

ETAIENT PRESENTS

Mesdames, Messieurs

Dominique BERGONSO, Evelyne DOUVRE, Claude GERBEL, Jean-Philippe MINIER, Alain ROUSSEAU, Madame Marie-Françoise HEGOBURU.

ETAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR

Madame Habiba BENLAKRI (pouvoir donné à Alain ROUSSEAU)

ETAIT EXCUSE SANS POUVOIR

Monsieur Guillaume FAUVET

Madame Michelle REYNIER

Madame Isabelle MESSINA

ETAIT ABSENT

Madame Aude JACQUET

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil d'Administration. **M. Claude GERBEL** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Vice-président présente à la Commission le compte de gestion pour l'exercice 2022, dressé par le Trésorier Municipal, Monsieur Frédéric COGNON.

Le Vice-président propose à la Commission d'approuver le compte de gestion 2022 dressé par Monsieur Frédéric COGNON, Trésorier Municipal.

Le Vice-président précise que le compte de gestion reprend les écritures du compte administratif 2022 voté par le Conseil d'administration et que son exécution n'appelle ni remarques, ni observations de sa part.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260102124-20230330-009-2023-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

Publication : 11/04/2023

Publication de l'acte sur le site internet de la commune le : _____ / avril 2023

Le Conseil d'Administration ouï le Vice-Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONSTATE** que les écritures contenues dans le compte de gestion 2022 du Trésorier Municipal reprennent à l'identique les opérations et les résultats tels qu'arrêtés au compte administratif 2022.
- **CONSTATE** que le compte de gestion qui lui est soumis n'appelle de sa part ni observations, ni réserves.
- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 établi par Monsieur Frédéric COGNON, Trésorier Municipal.
- **DONNE POUVOIR AU PRESIDENT** pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Président du CCAS,
Guillaume FAUVET



Le secrétaire de séance,
Claude GERBEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260102124-20230330-009-2023-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

Publication : 11/04/2023